



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Un Peuple - Un But - Une Foi

## **Projet de la Plateforme du Millénaire de Diamniadio**

### **Analyse préalable de son impact sur la pauvreté (Poverty Impact Analysis, PIA)**

### **Reflexions des groupes de travail**

**(16 mai 2007)**

### **Tome 2**

Cellule de Suivi des  
Programmes  
de Lutte contre la Pauvreté  
(CSPLP/MEF)



*Agence de mise en œuvre de la Plateforme  
du Millénaire de Diamniadio  
(AMPMD)*

# SOMMAIRE

	<b>pages</b>
<b>I. Réflexions du groupe « parties prenantes et institutions »</b>	<b>3</b>
<b>II. Réflexions du groupe « analyse des capacités des parties prenantes et des groupes cibles »</b>	<b>16</b>

# I. « Analyse des Parties prenantes et des institutions »

## 1.1. Approche méthodologique

L'analyse des parties prenantes et des institutions dans la mise en œuvre du Projet de la Plateforme de Diamnadio est structurée essentiellement à partir de deux dimensions. Il s'agit de :

- La **dimension spatiale** qui intègre le cadre espace et comprend trois échelles d'analyse en fonction de la proximité ou non de la zone d'installation du Projet. Il s'agit du périmètre de la Plateforme et de la zone d'influence directe (Zone 1), des départements proches de cette zone et des zones 3 et 4 qui intègrent les autres régions non limitrophes (le niveau national et le niveau international).
- **L'approche catégorielle** : la diversité et la complexité des parties prenantes et des institutions qui sont concernées par la mise en œuvre du Projet de la Plateforme de Diamnadio ne permettent pas une étude exhaustive des acteurs. C'est pourquoi le choix s'est porté sur un regroupement des acteurs en des catégories significatives en termes d'influence plus ou moins forte, exercée ou subie. Les critères retenus sont la taille de l'acteur (dimension démographique) et la place de l'acteur dans le système notamment dans la prise de décision dans les domaines qui peuvent affecter la viabilité du projet.

Chaque acteur est ainsi analysé suivant une entrée relative au zonage, et en même temps par rapport à l'influence subie ou exercée. Une attention particulière est accordée aux tâches ou rôles que les acteurs sont censés jouer dans le cadre de l'intervention. Les aspects susceptibles de les empêcher de remplir leur rôle ou d'accomplir leurs tâches sont à cet effet analysés en termes de risques, par rapport auxquels des mesures d'atténuation ont été formulées. Ces dernières pourront faire office de recommandations à prendre en compte en vue d'une mise en œuvre du Projet qui intègre les intérêts pro pauvres de toutes les parties prenantes.

## Matrice du Module 2

Parties prenantes et institutions	Principaux rôles et tâches dans le cadre de l'intervention	Influence probable sur le Projet	Influence subie du fait du Projet	Intérêts et Programmes pro pauvres <sup>1</sup>		Risques (aspects susceptibles de les empêcher de jouer leurs rôles dans le cadre du Projet)	Mesures d'atténuation ou de renforcement	Sources d'information	Liens positifs ou conflits
				Eléments	Evaluation				
<b>ZONE1: Périmètre de la Plateforme et zone avoisinante</b>									
Commune de Diamniadio, Communes de Sébikotane, Bargny et Rufisque, Communautés rurales de Yenn et de Sangalkam	Participer à la planification et mise en œuvre du Projet	xxx	xxxx	Assurer le développement local Mais aussi: intérêts politiques	+	-Faible implication dans le processus -Non adhésion aux options d'aménagement -Faible capacité de gestion - Calcul politique en vue de gagner des votes	- Participation au CLS et aux groupes de travail techniques - Organisation de séances d'informations - Renforcement de capacités	Schéma d'Urbanisme, PIC, PDU PLD Travaux de groupe Atelier Yène, 14-17 Avril 2007	Renforcement de l'intercommunalité ; Conflits potentiels sur le foncier entre les collectivités locales elles-mêmes ou entre les collectivités locales et l'AMPMD ;
Population autochtone (femmes, jeunes, adultes, aînés, handicapés, , etc.)	Fournir la main d'œuvre Participer aux activités socio-économiques	0	Xxx	Promouvoir le développement socio-économique	++	- Difficultés d'accès aux ressources ou perte (crédit, foncier, intrants, matériel) - Prostitution Infections MST/VIH Sida - Absence de structure d'encadrement -Absence de circuits de commercialisation -Faible taux de scolarisation et analphabétisme -Difficultés de reconversion -Manque d'expérience professionnelle -Tentation à l'émigration	-Facilitation d'accès à l'emploi et aux ressources - Facilitation du financement de Projets ou d'activités génératrices de revenus -Promotion de l'entrepreneuriat - Mise en place de programmes de prévention contre les MST - Renforcement des capacités par la formation professionnelle, l'apprentissage et la réinsertion -Mise en place de mesure de réduction de la précarité de l'emploi -mise en place de mécanismes de protection sociale -mise à disposition de logements d'habitat social -meilleur accès aux SSB	Travaux de groupe Atelier Yène, 14-17 Avril 2007	Conflits potentiels avec l'administration, l'AMPMD et les immigrants
Populations à déplacer (700)	Accepter l'aménagement du site	x	xxxx	Acquisition de parcelles	++	-Non ou faible prise en compte de leurs intérêts	-Institutionnalisation de l'approche participative	Travaux de groupe Atelier	Conflits potentiels avec l'Etat

<sup>1</sup> Intérêts des parties prenantes d'orienter ou de voir les interventions orientées en faveur des pauvres.

Parties prenantes et institutions	Principaux rôles et tâches dans le cadre de l'intervention	Influence probable sur le Projet	Influence subie du fait du Projet	Intérêts et Programmes pro pauvres <sup>1</sup>		Risques (aspects susceptibles de les empêcher de jouer leurs rôles dans le cadre du Projet)	Mesures d'atténuation ou de renforcement	Sources d'information	Liens positifs ou conflits
				Eléments	Evaluation				
personnes environ)	Participer à la mise en œuvre des programmes de restructuration et de recasement			aménagées Acquisition de titres de propriété Cadre de vie amélioré		Non ou faible implication Perte de repères sociales et éclatement du tissu social Perte d'actifs physiques	-Dédommagements conséquents et à temps -Facilitations dans l'acquisition de nouvelles terres de cultures -Proximité du site de relocalisation et reconstitution de l'environnement social	Yène, 14-17 Avril 2007	
Secteur informel (Commerçants Producteurs <sup>2</sup> , prestataires de service)	Assurer la production et la distribution des biens et services	O	Xxx	Promotion de l'auto-emploi et de l'emploi non qualifié	+	Précarité de l'emploi Difficultés d'accès aux ressources (financiers, physiques, etc.), Faibles capacités d'organisation, qualité des produits et services	-Renforcement des capacités -Facilitation d'accès aux ressources -Mise en place de mesures favorisant la contractualisation -Mise en place de dispositifs de protection sociale	Travaux de groupe Atelier Yène, 14-17 Avril 2007	
Groupes organisés (OSC) d'envergure locale <sup>3</sup>	Assurer la défense des intérêts des populations Promouvoir de l'insertion socio-économique Valoriser le capital expérience	Xxx	Xx	Augmentation des revenus Réduction des coûts de production Promotion socio-économique des communautés de base Mais aussi : intérêts « de caste » ; favoritismes ; ralliement aux politiques par intérêt ; récupération politique	+	Mauvaise structuration Faible implication Excès de concertation et de mobilisation Faible lobbying	-Renforcement de capacités institutionnelles, financières, techniques, infrastructurelles  -Mise en œuvre de mécanismes de pérennisation de la participation	Travaux de groupe Atelier Yène, 14-17 Avril 2007	
Secteur privé formel local (y inclus les mutuelles d'épargne et de	Assurer la production de biens et services Garantir accès aux ressources financières. Collecter épargne	0	Xxx	Réduction de la pauvreté par la création d'emplois Bien-être socio-économique des	0	Lourde fiscalité Coût des facteurs de production élevé. Inadéquation formation emploi Insuffisance de l'épargne	-Mise en place d'allègement de la fiscalité et des coûts des facteurs de production -Mise en place d'un	Travaux de groupe Atelier Yène, 14-17 Avril 2007	

<sup>2</sup> Les agriculteurs, les éleveurs, artisans, pêcheurs, transformateurs, etc.

<sup>3</sup> Syndicats, ONG, organisations féminines, organisations des personnes du troisième âge, ASC et autres associations de jeunes, Associations de producteurs, Associations des consommateurs

Parties prenantes et institutions	Principaux rôles et tâches dans le cadre de l'intervention	Influence probable sur le Projet	Influence subie du fait du Projet	Intérêts et Programmes pro pauvres <sup>1</sup>		Risques (aspects susceptibles de les empêcher de jouer leurs rôles dans le cadre du Projet)	Mesures d'atténuation ou de renforcement	Sources d'information	Liens positifs ou conflits
				Eléments	Evaluation				
crédit et de santé)				ménages + Effet cascade sur les ménages dépendants Meilleure gestion des revenus par l'épargne (mutuelles) Mais en même temps : recherche de la maximisation du profit, souvent au détriment des travailleurs			programme de formation adaptée aux besoins de l'entrepreneuriat local -Mise en place d'un programme de sensibilisation et d'incitation à l'épargne		
<b>ZONE 2 : Régions polarisées<sup>4</sup> : Thiès, Dakar, Fatick, Diourbel, Kaolack et Louga</b>									
Conseils régionaux, administration déconcentrée et ARD	Participer à la diffusion de l'information et à la réflexion sur les enjeux du Projet	X	Xx	Développement local (la région) Mais en même temps : favoritisme, logique politicienne	+	- non adhésion dans le processus participatif de mise en œuvre du projet Manque et rétention d'information	- Participation aux groupes de travail techniques - Organisation de séances d'information	Travaux de groupe Atelier Yène, 14-17 Avril 2007	
Les migrants potentiels	Renforcer la main d'œuvre Accroître les transferts financiers	x	Xxx	Amélioration des conditions d'existence	+	Difficultés d'accès aux ressources (foncières, financières) Difficultés d'intégration sociale Faible qualification Eclatement du ménage Infections MST/VIH Sida	-Facilitation d'accès aux ressources -Mise en place de mesures d'intégration sociale -Renforcement des capacités par la formation professionnelle -Prévention contre les MST/VIH -Mise à disposition de logements sociaux et de SSB favorables au regroupement familial	Travaux de groupe Atelier Yène, 14-17 Avril 2007	
Secteur informel (Commerçants Producteurs <sup>5</sup> , prestataires de	Assurer la production et la distribution des biens et services et création d'emploi	O	Xx	Promotion de l'auto-emploi et de l'emploi non qualifié	++	Précarité de l'emploi, difficultés d'accès aux ressources (financiers, physiques, etc.), Capacités d'organisation, qualité des produits	-Capacitation des acteurs -Facilitations d'accès aux ressources -Mise en place de mesures	Travaux de groupe Atelier Yène, 14-17 Avril 2007	

<sup>4</sup> Les départements polarisés sont traités au niveau des régions

<sup>5</sup> Les agriculteurs, les éleveurs, artisans, pêcheurs, transformateurs, etc., y incluses les femmes exerçant ces activités

Parties prenantes et institutions	Principaux rôles et tâches dans le cadre de l'intervention	Influence probable sur le Projet	Influence subie du fait du Projet	Intérêts et Programmes pro pauvres <sup>1</sup>		Risques (aspects susceptibles de les empêcher de jouer leurs rôles dans le cadre du Projet)	Mesures d'atténuation ou de renforcement	Sources d'information	Liens positifs ou conflits
				Eléments	Evaluation				
service)						et services, non qualification des ressources humaines)	favorisant la contractualisation -Mise en place de dispositifs de protection sociale		
Entreprises à délocaliser	Participer à l'évaluation de la demande Favoriser la protection de l'environnement Injecter des ressources financières à l'Etat et aux CL Favoriser l'absorption du chômage dans la zone	Xx	Xxxx	-Création de revenus -Elargissement du marché Mais en même temps : recherche de la maximisation du profit, souvent au détriment des travailleurs	0	-Lourde fiscalité -Manque d'attractivité de l'espace aménagé (coût du foncier élevé, enclavement) -Coût des autres facteurs de production élevé. -Non respect des normes d'aménagement (qualité, délais)	-Mise en place de mesures incitatives à l'installation -Respect des normes d'aménagement	Travaux de groupe Atelier Yène, 14-17 Avril 2007	
Travailleurs des entreprises à délocaliser	Assurer la main d'œuvre Favoriser un bon climat social Participer à l'accroissement des flux financiers au niveau local	xx	Xxxx	Bien-être économique et social	+	-Perte d'emploi pour les ouvriers non qualifiés (normalisation) -Difficultés d'accès au logement -Eclatement du ménage et déperdition des enfants -Propagation du VIH SIDA	-Sécurisation des emplois -Mise en place des lignes d'action VIH SIDA Mise à disposition de logements sociaux et de SSB favorables au regroupement familial	Travaux de groupe Atelier Yène, 14-17 Avril 2007	
<b>ZONE 3 : NIVEAU NATIONAL</b>									
ETAT DU SENEGAL	Assurer la formulation, la mise en œuvre et le financement partiel du Projet Respecter les engagements vis-à-vis des bailleurs	xxxx	Xx	Programme pro pauvres s'inscrivant dans les objectifs du DSRP et des OMD	++	Instabilité institutionnelle Non respect des engagements	Bonne gouvernance Amélioration du climat des investissements (y compris le code) Conformité aux critères d'éligibilité	Travaux de groupe Atelier Yène, 14-17 Avril 2007	Conflits potentiels entre l'Etat et les entreprises Conflits potentiels entre l'Etat et les populations à déplacer
AMPMD	Coordonner l'ensemble des activités de planification et de mise en œuvre du Projet (gestion des études de préféabilité, de faisabilité, d'évaluation environnementale ; Assurer la gestion des procédures d'acquisition de droits fonciers, de restructuration, de	xxxx	xxxx	Projet s'inscrivant dans les objectifs du DSRP et des OMD (Création d'emploi et de richesse ;	++	- absence de synergie entre les acteurs concernés - absence d'harmonisation dans les interventions - non appropriation des objectifs de l'agence par les autres acteurs - désinformation sur le Projet - pressions de la part de l'Etat ou du MCC (pour achever le plus tôt possible les travaux) - volonté de pérennisation en vue de garder son emploi à l'Agence	- mise en place de mécanismes de participation et de concertation avec l'ensemble des acteurs au niveau national et local - élaboration d'un programme de communication pour une meilleure diffusion de l'information	Schéma d'Urbanisme Etude de préféabilité Etude de la demande Travaux de groupe Atelier Yène, 14-17 Avril 2007	Conflits potentiels entre AMPMD et MCC Conflits potentiels entre AMPMD et acteurs locaux Synergie dans les interventions avec les autres institutions Communication et collaboration avec les acteurs concernés

Parties prenantes et institutions	Principaux rôles et tâches dans le cadre de l'intervention	Influence probable sur le Projet	Influence subie du fait du Projet	Intérêts et Programmes pro pauvres <sup>1</sup>		Risques (aspects susceptibles de les empêcher de jouer leurs rôles dans le cadre du Projet)	Mesures d'atténuation ou de renforcement	Sources d'information	Liens positifs ou conflits
				Eléments	Evaluation				
	délocalisation et de recasement ; Elaborer le PUD)								
APIX	-Favoriser l'accueil des investissements étrangers -Elaborer, attribuer et signer les contrats et concessions se rapportant au Projet	xxx	XX	Création d'infrastructures Création d'emplois	+	- absence de visibilité dans les interventions - difficultés à démarcher les investisseurs potentiels	-élaboration d'un programme de communication - mise en place de mécanismes de participation et de concertation entre les acteurs concernés	Travaux de groupe Atelier Yèné, 14-17 Avril 2007	Collaboration avec l'AMPMD pour la coordination des projets dans la zone
MEF <sup>6</sup>	-Assurer le suivi permanent des initiatives de développement (CSPLP) -Assurer la production et la diffusion des données statistiques (ANSD) Elaborer des prévisions de la situation économique (DPEE)	Xxx	X	Amélioration des conditions d'existence des populations suivant les axes du DSRP	++			Travaux de groupe Atelier Yèné, 14-17 Avril 2007	
Ministère de l'Urbanisme et Aménagement du Territoire	- approuver les plans d'urbanisme et les schémas d'aménagement	xxx	X	Empêcher la bidonvilisation	+			Travaux de groupe Atelier Yèné, 14-17 Avril 2007	
Ministère de l'Environnement	- approuver les plans de gestion environnementale (PGE) assurer la mise en œuvre et le suivi des programmes nationaux de lutte contre la pollution	xxxx	X	Meilleure préservation des ressources de l'environnement	+			Travaux de groupe Atelier Yèné, 14-17 Avril 2007	
Promoteurs immobiliers	Assurer la mise à disposition de logements	Xx	X	Intérêt indirect : mise à disposition de logements	0	Coûts prohibitifs	Maîtrise des coûts (construction – crédits). Contrôle des promoteurs.	BHS Travaux de groupe Atelier Yèné, 14-17 Avril 2007	
OSC <sup>7</sup> d'envergure	Assurer la défense des intérêts (par exemple	Xxx	Xx	Promotion du statut social et	+	Insuffisance de l'ancrage social (ONG)	Convention de mise en œuvre pour la participation	Travaux de groupe Atelier	Liens positifs potentiels avec les CL du niveau

<sup>6</sup> La CSPLP, ANSD et la Direction du Budget

Parties prenantes et institutions	Principaux rôles et tâches dans le cadre de l'intervention	Influence probable sur le Projet	Influence subie du fait du Projet	Intérêts et Programmes pro pauvres <sup>1</sup>		Risques (aspects susceptibles de les empêcher de jouer leurs rôles dans le cadre du Projet)	Mesures d'atténuation ou de renforcement	Sources d'information	Liens positifs ou conflits
				Eléments	Evaluation				
nationale	travailleurs, consommateurs, etc.) Appuyer et encadrer les populations Promouvoir l'insertion socio-économique des populations			économique Promotion socio-économique des communautés de base Mais aussi : intérêts « de caste » ; favoritismes ; ralliement aux politiques par intérêt		Faible implication Excès de concertation et de mobilisation	identifiant missions, rôles et moyens Mise en œuvre de mécanismes de pérennisation de la participation Responsabilisation des ONG intervenant dans le périmètre de la Plateforme	Yène, 14-17 Avril 2007	régional et local
Concessionnaires nationaux <sup>8</sup>	Assurer l'approvisionnement en énergie et télécommunications au niveau de la Plateforme	xxxx	xx	Intérêt indirecte : profiter de la réduction de la pauvreté pour avoir plus de clients	0	Tarification élevée et/ou non transparente Défaillance du service	Mise en place de mesures de protection des consommateurs (par ex. tarifs promotionnels) Mise en place d'alternatives en cas de défaillances du service Sensibilisation des populations afin d'éviter les branchements anarchiques	Travaux de groupe Atelier Yène, 14-17 Avril 2007	Forte concurrence avec les autres opérateurs pressentis (ex. société marocaine) Conflits potentiels avec les populations en cas de branchements anarchiques
ONAS	Assurer l'assainissement de la Plateforme	xxx	xx	Intérêt : le bien être des populations Programme : branchements sociaux, puisards, latérite	+	Insuffisance de moyens	Mise à disposition des ressources nécessaires pour la mise en place des infrastructures prévues pour l'assainissement	Travaux de groupe Atelier Yène, 14-17 Avril 2007	Conflits potentiels entre ONAS et prestataires en cas de non respect des normes
MIFERSO	Maître d'œuvre du projet du Port minéralier et vraquier de Bargny	xxxx	xxx	Production, transformation et commercialisation de matières premières par les populations locales (en tant que retombée) Mais sinon TDR	0	Non aménagement d'infrastructures adéquates Changement d'option stratégique du Gouvernement	Meilleure vigilance sur les procédures d'investissement Constance dans l'option stratégique	Travaux de groupe Atelier Yène, 14-17 Avril 2007	

<sup>7</sup> Syndicats, ONG, organisations féminines, organisations des personnes du troisième âge, ASC et autres associations de jeunes, Associations de producteurs, Associations des consommateurs

<sup>8</sup> SONES, SENELEC, SONATEL, SDE

Parties prenantes et institutions	Principaux rôles et tâches dans le cadre de l'intervention	Influence probable sur le Projet	Influence subie du fait du Projet	Intérêts et Programmes pro pauvres <sup>1</sup>		Risques (aspects susceptibles de les empêcher de jouer leurs rôles dans le cadre du Projet)	Mesures d'atténuation ou de renforcement	Sources d'information	Liens positifs ou conflits
				Eléments	Evaluation				
				pas forcément pro pauvres					
<b>ZONE 4 : NIVEAU INTERNATIONAL</b>									
MCC	Principal bailleur de fonds	xxxx	0	Programme pro pauvres avec fort intérêt de réduire la pauvreté	++	Non respect des engagements financiers	Respect des conditionnalités de la part de l'Etat sénégalais Focus du Projet sur le DSRP et la Déclaration de Paris	Travaux de groupe Atelier Yène, 14-17 Avril 2007	Conflit potentiel entre MCC et l'Etat du Sénégal
Entreprises multinationales	Assurer la production de biens et services	xxx	0	Programmes éventuels pro pauvres (suivant les tendances internationales) mais toujours dans la logique de maximiser leurs profits	0	Rapatriement intégral des profits Non-recours à la sous-traitance locale.	Développement du secteur privé local (à travers la sous-traitance).	ANDS Directeur du secteur privé (MEF) Travaux de groupe Atelier Yène, 14-17 Avril 2007	

## 1.2. Analyse des parties prenantes

A l'échelle du périmètre du Projet, l'une des catégories d'acteurs les plus porteurs d'influence est constituée par **les Collectivités Locales** de la zone d'emprise du Projet (Communes de Diamnadio, Sébikhotane, Rufisque et Bargny, ainsi que les Communautés rurales de Yène et de Sangalkam) dont l'intérêt pro pauvre est manifeste et surtout caractérisé par le développement socio-économique de la zone. Ces CL pourront exercer une forte influence sur le Projet, d'autant plus que leur participation aux différentes phases de validation des options stratégiques est institutionnalisée.

De même, ces CL seront tout aussi fortement influencées par la mise en œuvre du Projet. En effet, l'installation des entreprises induit aussi une collecte additionnelle de taxes et d'impôts (assiette fiscale améliorée) qui permettront des investissements dans les domaines économique et social. Toutefois, les faibles capacités notées en matière d'élaboration et exécution des budgets pourraient altérer cet élan si les élus ne sont pas capables en la matière.

La **population autochtone** quant à elle subit ou exerce une influence sur le Projet selon les niveaux stratégiques de ses différentes composantes. Toutefois, l'influence subie est globalement plus élevée que l'influence exercée quel que soit le socio-groupe d'appartenance. A titre illustratif, les jeunes peuvent être exposés aux risques de prostitution et d'infection MST/VIH Sida, au cas où le Projet n'intègre pas des mesures de prévention contre les MST et un programme d'EVF. En ce qui concerne les femmes, la promotion de l'entreprenariat, le renforcement des capacités par la formation professionnelle et l'apprentissage leur permettront de mieux bénéficier des retombées du Projet.

Pour **les populations à déplacer** à cause de l'implantation du Projet, ce déplacement augure l'acquisition de parcelles aménagées, de titres de propriété (bail, droits de superficies etc.), protection sociale etc. Toutefois, le risque de perte de repères sociaux et éclatement du tissu social, ainsi que le risque de perte d'actifs physiques est important pour cette catégorie d'acteurs si leurs intérêts ne sont pas pris en charge dans le processus de la mise en œuvre du Projet. Ceci implique l'institutionnalisation de l'approche participative déjà entamée, le dédommagement conséquent et à temps, le respect de leurs valeurs culturelles, par une meilleure imprégnation des processus sociaux en cours au niveau de ces terroirs. Ceci permettra une reconstitution approximative de l'environnement social et culturel d'origine. Pour accéder aux retombées positives offertes par le Projet, ces populations devraient également être davantage capables.

Il convient dans l'analyse de la dimension diachronique du Projet de considérer également les relations directes ou indirectes que le Projet pourrait avoir à l'échelle régionale et nationale. En effet, la vocation du Projet d'apporter une réponse structurelle aux défis majeurs de croissance et de réduction de la pauvreté met en évidence la dimension nationale de participation de plusieurs catégories de parties prenantes selon leurs intérêts et le degré d'influence subie ou exercée.

Au niveau des régions polarisées, la réalisation des infrastructures industrielles permettra l'absorption du chômage des localités limitrophes et l'accès aux biens et services générés à partir de la Plateforme. **Les jeunes migrants** vont ainsi renforcer la main d'œuvre et grâce aux revenus réalisés renforcer le transfert des flux financiers vers les localités d'origine. Les risques pour cette catégorie d'acteurs résident dans les difficultés d'accès aux ressources, mais surtout les difficultés d'intégration sociale.

**Les institutions locales et administratives des régions** seront parties prenantes de la mise en place du Projet à travers les actions de plaidoyer et de facilitation de l'appropriation de ses objectifs et orientations. Il est du ressort de ces autorités de favoriser la diffusion de l'information et de participer à la réflexion sur les enjeux du Projet.

Les groupes stratégiques constitués par **les syndicats, les GPF, les aînés, les OCB** ont pour principale tâche la défense des intérêts des populations ainsi que l'autopromotion locale par le développement d'activités et sociales. A ce titre, ces sociogroupes ont pour vocation d'exercer des influences plus qu'ils en subissent. Toutefois, la faiblesse du niveau organisationnel et l'étroitesse du capital social pourront limiter le champ d'action ainsi que la marge de manœuvre de ces organisations. De plus, ces groupes auront à faire face à des lobbies puissants constitués des acteurs du secteur privé formel, ayant une bonne maîtrise des systèmes d'action et détenant d'importantes ressources économiques, financières et symboliques. En effet, la tâche principale que se définissent ce type de parties prenantes est la recherche du profit et l'accroissement des gains en produisant des biens et des services. Cette donne leur confère une forte capacité d'exercer des influences sur les autres acteurs et tout en étant moyennement influencés. Parmi ces acteurs du secteur privé, une catégorie sera fortement impactée par le Projet : **les entreprises à délocaliser**. Toutefois, l'Etat a retenu un certain nombre de mesures incitatives facilitant leur installation au niveau du site aménagé. En effet, un allègement de la fiscalité et des exonérations ont été prévues, ce qui permettra à ces entreprises d'acquérir une technologie beaucoup plus propre pour la protection de l'environnement et plus favorable à l'augmentation de la production. D'autre part, la délocalisation pourra avoir des conséquences néfastes sur **les travailleurs des entreprises concernées**, à savoir un risque de perte d'emploi, d'éclatement du ménage ainsi que des difficultés d'accès au logement au niveau de la Plateforme. Il ressort donc la nécessité de veiller à la mise en place de facilitations non seulement pour les entreprises, mais aussi pour les travailleurs. La dynamisation du secteur privé formel suscitée par le Projet permettra aux acteurs et aux institutions de mieux accéder aux ressources financières et de réduire la pauvreté. Toutefois, les transformations sociales qui seront occasionnées par la mise en place de la Plateforme, sont aussi porteuses d'une dynamique qui pourra exposer les acteurs, notamment les jeunes et les femmes, aux risques d'infection aux MST et au VIH SIDA. Dans ce contexte, la mise en œuvre de la Plateforme devrait être accompagnée d'une forte campagne de communication et sensibilisation sur le VIH SIDA.

L'aménagement de la Plateforme est lié à la forte capacité des **concessionnaires nationaux** (SENELEC, SDE, ONAS) de répondre aux attentes des bénéficiaires en termes d'accès aux services publics. Dans le cadre du Projet ces concessionnaires influent très fortement car pouvant faciliter la viabilisation des parcelles aménagées et accroître la

capacité de production des industries. Cependant certains risques sont à considérer. Ils se traduisent en termes de défaillances du service de distribution et de tarification élevée qui ne facilite pas un meilleur accès aux services.

**L'Etat du Sénégal**, qui assure la formulation, la mise en oeuvre et le financement partiel du Projet, à travers ses Agences, notamment l'AMPMD, et des Ministères sectoriels, est tenu à respecter ses engagements vis-à-vis du bailleur principal, MCC, surtout par rapport à la conformité aux critères d'éligibilité, ce qui exige la constance de ses options stratégiques, surtout par rapport au focus du Projet sur les principes inspirant le DSRP et la Déclaration de Paris. De plus, l'Etat est appelé à gérer et pérenniser les mécanismes de participation et concertation qui ont eu à se développer dans le cadre de l'élaboration du Projet, et qui rendent la dynamique plus riche mais en même temps plus complexe.

## **Conclusion-Bilan**

L'application du module 2 de la PIA au Projet de la Plateforme de Diamnadio a mis en évidence le nombre important de parties prenantes et institutions concernées et/ou impliquées et donc la pluralité d'intérêts en jeu. En effet, si l'intérêt pro pauvres est très fortement ressenti au niveau des acteurs étatiques et des Collectivités Locales, il n'empêche que des enjeux liés au gain et à l'élargissement du marché ont été identifiés au niveau de certaines catégories d'acteurs qui - en l'absence d'un cadre réglementaire protégeant les intérêts des plus pauvres et des plus vulnérables- mettraient en avant plutôt une logique capitaliste. Les risques liés à la spéculation, la mauvaise qualité et/ou la cherté des services sont dans ce contexte assez importants et toucheraient en particulier les couches les plus vulnérables de la population, autochtone ou migrante.

En effet, la vocation pro pauvres du Projet qui se traduit en attrait de migrants venant d'autres régions risque d'être impactée en cas d'installations anarchiques, provoquant une surcharge de demande en SSB, et susceptibles également de provoquer des tensions sociales.

L'analyse des aspects susceptibles d'empêcher les acteurs de jouer leur rôle dans le cadre du Projet a quant à elle mis en évidence la fragilité de l'intérêt pro pauvre face aux contraintes du contexte et aux tendances internationales qui pourraient impacter négativement sur les résultats attendus/espérés du Projet. L'installation d'un grand nombre de migrants dans les zones avoisinantes la Plateforme, échappant aux dispositifs de régulation prévus au sein de la Plateforme, pourrait par exemple induire une situation de promiscuité qui à long terme risquerait de favoriser la propagation du VIH SIDA.

Il ressort donc toute l'importance à accorder aux mesures de renforcement et d'atténuation, conçues en vue de faire face aux risques constatés, pour que l'impact de la Plateforme de Diamnadio soit réellement pro pauvres.

### **1.3. Recommandations majeures issues de l'analyse des parties prenantes et des institutions dans le cadre du Projet de Diamnadio**

#### 1.3.1 RECOMMANDATIONS A L'ADRESSE DE L'ETAT :

- Veiller à la conformité constante du Projet aux critères d'éligibilité pour que les fonds du MCC soient effectivement mis à disposition
- Assurer la mise à disposition des populations à déplacer de dédommagements conséquents et dans de brefs délais
- Veiller à ne pas trop éloigner les populations à déplacer et surtout essayer de ne pas les disperser sur plusieurs sites
- Mettre en place un dispositif d'attribution de terres de cultures en dehors du périmètre de la Plateforme qui donne la priorité aux populations à déplacer menant des activités agricoles
- Assurer aux entreprises à délocaliser ou à installer ex novo dans le périmètre de la Plateforme des mesures fiscales en vue de faciliter leur installation
- Empêcher la spéculation foncière à travers une réglementation ad hoc. En particulier, mettre en place des dispositifs de contrôle des promoteurs immobiliers opérant dans la zone
- Assurer la mise à disposition de logements d'habitat social dans le périmètre de la Plateforme et ses alentours en nombre suffisant par rapport à la demande et dans de brefs délais
- Assurer un développement urbain harmonieux dans le périmètre de la Plateforme. En particulier, veiller au respect des normes d'aménagement lors de l'installation des entreprises à délocaliser ainsi que les nouvelles entreprises
- Promouvoir une amélioration du climat des affaires, y inclus le Code des affaires
- Veiller à ce que les concessionnaires nationaux offrent des tarifs promotionnels pour les nouveaux branchements
- Prévoir des alternatives à mettre en place en cas de défaillances dans l'approvisionnement d'énergie
- Mettre en place un programme de sensibilisation des populations de la zone, autochtones et non, en vue d'éviter les branchements anarchiques au réseau d'électricité
- Assurer la mise à disposition auprès de l'ONAS des ressources nécessaires pour la mise en place des infrastructures d'assainissement telles que prévues
- Mettre en place un programme de prévention des MST et VIH SIDA
- Mettre en place un programme de renforcement de capacités à travers la formation professionnelle, l'apprentissage et la réinsertion, ciblant les jeunes (hommes et femmes) résidant dans le périmètre de la Plateforme, afin de faciliter leur insertion dans le nouveau tissu économique
- Mettre en place des dispositifs de promotion de l'entrepreneuriat (dont facilitation de financement d'activités génératrices de revenus), visant de manière particulière

- les femmes et les jeunes autochtones. Dans ce cadre, mettre en place des dispositifs d'allégement de la fiscalité et des coûts des facteurs de production
- Veiller à garantir l'accessibilité des SSB au niveau de la Plateforme
  - Mettre en place des mesures de réduction de la précarité de l'emploi, ciblant en particulier l'HIMO
  - Mettre en place des mesures d'intégration sociale visant l'insertion des immigrants s'installant dans la Plateforme ou dans la zone avoisinante

#### 1.3.2. RECOMMANDATIONS A L'ADRESSE DE L'AGENCE AMPMD :

- Renforcer et institutionnaliser l'approche participative dans la gestion du Projet. A cet effet, mettre en place et pérenniser des mécanismes de participation et de concertation avec l'ensemble des acteurs au niveau national, régional et local
- Elaborer et mettre en place un programme de communication visant les parties prenantes concernées, en vue d'assurer un meilleur partage et une meilleure compréhension de l'information

#### 1.3.3. RECOMMANDATIONS A L'ADRESSE DES CL DIRECTEMENT CONCERNEES :

- Participer assidûment et activement au CLS et aux groupes de travail techniques
- Organiser des séances d'information pour que tous les acteurs soient mis à niveau
- Elaborer un programme de renforcement de capacités des représentants le plus impliqués dans le processus d'élaboration et mise en place de la Plateforme
- Elaborer des mécanismes de pérennisation de la participation au processus de Diamnadio, intégrant les OSC de la zone

#### 1.3.4. RECOMMANDATIONS A L'ADRESSE DES CONCESSIONNAIRES :

- Assurer un approvisionnement constant en énergie
- Offrir aux consommateurs des tarifs promotionnels de branchement et de consommation

## II. Analyse des capacités des parties prenantes et des groupes cibles

### 2.1. Introduction méthodologique

L'option de présentation et l'entrée analytique de la matrice sont basées sur les critères zone/Cible. C'est-à-dire que dans chacune des zones, les parties prenantes ou groupes cibles sont tous passés en revue et les résultats du projet sur l'amélioration de leurs différentes capacités sont évalués. En outre, les parties prenantes sont traitées par rapport à leurs statuts ; par exemple en faisant référence à l'entreprise c'est l'entité économique en elle-même qui fait objet d'analyse. Les capacités des travailleurs de cette entreprise sont prises en compte de manière différenciée.

L'analyse qualitative des résultats et risques dans la perspective temporelle et zonale relèvera les similitudes et les spécificités entre sous-groupes de parties prenantes

Tableau : Matrice de présentation de l'évaluation des capacités

Parties prenantes/ Groupes cibles (1)	Résultats en termes de capacités										Résultats positifs (12a) et risques (12b)		Mesures d'atténuation et/ou de renforcement (13)	Sources d'information et fiabilité de l'information (14)
	Économiques (* / -)		Humaines (+ / -)		Politiques (+ / -)		Socio- culturelles (+ / -)		Défense/ Sécurité (+ / -)					
	court terme (2)	moyen terme (3)	court terme (4)	moyen terme (5)	court terme (6)	moyen terme (7)	court terme (8)	moyen terme (9)	court terme (10)	moyen terme (11)	(12a)	(12b)	(13)	(14)
<b>Zone 1</b>														
Conseil municipal de Diamniadio	++	++	++	++	+	+	+	++	+	++	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	PLD, PIC, ESPS, ESAM et politiques sectorielles, Budgets CL
Conseils municipaux/ ruraux environnants <sup>9</sup>	+	++	+	++	+	+	o	+	+	+	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
OSC <sup>10</sup>	+	+	+	+	++	+	++	+	++	+	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Plans locaux et communaux de developpements , enquêtes, etc.
Entreprises <sup>11</sup> de la zone	+	++	o	+	o	+	o	o	-	-	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
Commerçants <sup>12</sup>	++	++	+	++	o	++	o	+	+	++	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
Producteurs <sup>13</sup>	-	++	+	++	-	++	o	+	-	+	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Etudes spécifiques, SDU/AT
Populations à déplacer	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
Femmes <sup>14</sup>	++	+	+	++	-	-	-	-	-	-	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Plans locaux et communaux de developpements , enquêtes, études etc
Jeunes	++	+	+	++	-	-	-	-	-	-	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	

<sup>9</sup> Il s'agit de la Commune de Sebikotane, Bargny et des communautés rurales de Yenne et de Sangalkam

<sup>10</sup> Syndicats, ONG, organisations féminines, organisations des personnes du troisième âge, ASC et autres associations de jeunes, Associations de producteurs, Associations des consommateurs

<sup>11</sup> Entreprises toute taille confondue (grandes, PME/PMI)

<sup>12</sup> Petit commerce, Grossistes, Distributeurs, etc.

<sup>13</sup> Les agriculteurs, les éleveurs, artisans, pêcheurs, transformateurs, etc.

<sup>14</sup> Les différents sous groupes des femmes socioéconomiques

Parties prenantes/ Groupes cibles  (1)	Résultats en termes de capacités										Résultats positifs (12a) et risques (12b)		Mesures d'atténua tion et/ou de renforce ment  (13)	Sources d'information et fiabilité de l'information  (14)
	Économiques (*/-)		Humaines (+/-)		Politiques (+/-)		Socio- culturelles (+/-)		Défense/ Sécurité (+/-)					
	court terme  (2)	moye n terme  (3)	court terme  (4)	moyen terme  (5)	court terme  (6)	moyen terme  (7)	court terme  (8)	moyen terme  (9)	court terme  (10)	moyen terme  (11)				
<b>Zone 2</b>														
Entreprises à délocaliser	-	++	+	+	-	++	-	+	-	++	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Etudes prévues
Entreprises à installer	0	++	+	++	+	+	0	+	-	+	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Etudes prévues
Entreprises non déplacées	++	-	0	-	+	-	0	0	+	-	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
Travailleurs des entreprises à délocaliser	-	++	+	++	0	+	-	+	+	++	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Etudes prévues
OSC	++	+	++	+	++	++	++	+	++	++	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
Commerçants	++	++	+	++	0	++	0	0	+	++	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
Producteurs	++	++	+	++	++	++	0	0	++	++	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
Femmes	+	++	+	++	0	++	0	0	0	0	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
Jeunes	+	++	+	++	0	+	0	0	0	0	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
<b>Zone 3 - 4</b>														
AMPMD	++	++	++	++	++	++	+	+	++	++	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
APIX	+	++	0	+	+	++	0	0	+	++	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
MEF <sup>15</sup>	-	+	0	0	++	++	0	0	++	++	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
Autres Ministères <sup>16</sup>	0	0	0	0	++	++	0	0	++	++	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
Promoteurs immobiliers	-	+	0	0	+	+	0	0	0	0	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
Entreprises à installer	+	++	0	+	+	++	0	+	+	++	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
OSC <sup>17</sup>	0	0	0	0	+	++	0	0	+	+	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
Sociétés nationales <sup>18</sup>	++	++	++	++	++	++	0	0	++	++	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
ONAS	+	+	+	+	+	+	0	0	+	+	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
MIFERSO	0	++	0	++	+	++	0	0	0	++	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
MCC	-	-	++	++	++	++	++	++	++	++	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
Autres bailleurs	-	-	++	++	+	+	0	0	0	0	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	
Multinationales <sup>19</sup>	+	++	+	+	0	0	0	0	0	0	Cf. Analyse	Cf. Analyse	Cf. Analyse	

<sup>15</sup> La cellule de lutte contre la pauvreté, ANSD, la Direction du Budget, DDI, Direction des Impôts et Domaines.

<sup>16</sup> Il s'agit de Ministères tels que ceux de l'Agriculture, Industrie, Environnement, Urbanisme et Aménagement du Territoire et de l'Economie maritime, qui auront un rôle déterminant soit dans le cadre de la SCA ou de l'aménagement de la plateforme.

<sup>17</sup> Syndicats, ONG, organisations féminines, organisations des personnes du troisième âge, ASC et autres associations de jeunes, Associations de producteurs, Associations de consommateurs.

<sup>18</sup> SONES, SENELEC, SONATEL, SDE

<sup>19</sup> Compagnies aériennes, maritimes, de transit, d'assurance, banques, et autres (GDS, Tigo, ....)

## 2.2. Analyse du renforcement des capacités, des risques, mesures d'atténuation ou de renforcement

### **ZONE 1**

#### **Les institutions au sein des Collectivités locales :**

Les résultats attendus de la mise en place de la plateforme sont le renforcement du capital infrastructurel, l'accroissement des recettes fiscales et l'attractivité en terme d'offres d'emploi. A cela, s'ajoute une amélioration notable de l'offre de services publics (Services Sociaux de Base, etc..) à moyen terme. Ces facteurs combinés renforcent la crédibilité et la légitimité populaires de ces institutions et la meilleure prise en compte des compétences transférées notamment dans le cadre de l'intercommunalité (capacités politiques et socioculturelles) diminuant de fait la vulnérabilité des Collectivités (capacités de défense et de sécurité).

Quant aux risques, ils concernent l'insuffisance d'implication dans le processus de mise en place et de gestion de la plateforme, le manque de capacité à faire face aux transformations et la légèreté dans la gestion du foncier (mal gouvernance), le non reversement par le trésor public des ristournes collectées au niveau central. ***Particulièrement, les communes et communautés rurales avoisinantes (Sébikotane, Bargny, Yenne, Sangalkam) risquent la polarisation par Diamniadio.***

#### **Les OSC**

Partant du constat que les OSC sont des acteurs politiques importants quant à l'appropriation du projet de plateforme, elles sont d'ores et déjà fortement impliquées dans les activités de sensibilisation. La mise en œuvre de ces activités augmente légèrement leurs capacités économiques, mais surtout socioculturelles, politiques et défensives, tant, vis-à-vis de l'Etat que des populations. ***Cette dimension permettra aux populations de mieux participer aux processus du projet et d'en profiter.***

***Ce renforcement de capacité sera plus conséquent dans le court terme et risquerait de décroître une fois la plateforme réalisée.*** En outre, une attention particulière devra être accordée à celles d'entre les OSC qui pourront être marginalisés du fait de mécanismes sociaux liés à leur fonctionnement.

#### **Les entreprises locales**

Elles seront certainement les premières à bénéficier des effets économiques du projet, en terme de facilités d'approvisionnement (réduction de coûts de production) et de mise en marché (réduction coût de commercialisation). Ce renforcement des capacités économiques sera graduel et fonction du niveau de mise en œuvre des prévisions de la plateforme. Du point de vue politique et humain, le renforcement de ces entreprises à long terme n'est pas évident. A moyen et long terme l'amélioration de l'accès du personnel aux SSB (capacités humaines) aura des incidences positives sur la productivité des entreprises. De même, le développement

d'organisation patronales ainsi que des réseaux et ou lobbys avec les entreprises délocalisées et installés, sera favorable à la défense de leurs intérêts (capacités politiques).

***Par contre, du point de vue des capacités de défense et de sécurité, les nouveaux entrants favoriseront une concurrence très forte qui élèvera le degré de vulnérabilité des entreprises locales. Cette menace peut à la fois constituer un risque et un élément d'incitation à plus de performance sous-tendant une meilleure qualité de l'offre mais également des prix favorables aux populations pauvres.***

### **Les commerçants**

Les commerçants enregistreront des recettes conséquentes. Toutefois, selon l'évolution de la mise en œuvre de la plateforme ce renforcement du niveau de recettes passera d'une catégorie de commerçant à une autre. ***Les petits commerçants, notamment les femmes dans l'informel bénéficieront au début.*** A moyen et long terme ce sont plutôt les grands commerçant(e)s (importateurs/exportateurs) et distributeurs qui profiteront des différentes facilités offertes par la plateforme (approvisionnement, distribution et stockage).

Globalement leurs capacités politiques, socioculturelles et de défense ne seront renforcées qu'à partir du moyen terme. En effet, ce renforcement se fera principalement à travers des lobbys et des mouvements qui ont besoin de temps pour se créer et se structurer.

***Du point de vue de ces trois capacités, il faut signaler que les petits commerçants ne sont pas concernés et courent le risque de s'affaiblir davantage et de voir leurs efforts de travail profiter plus aux grands. Ce qui les rendra plus vulnérable et précarisera dans le temps leurs revenus.***

### **Les producteurs et les populations déplacées**

Ces couches socioprofessionnelles perdront des terres et subiront des déséquilibres dans le court terme, même s'il est prévu une indemnisation, un relogement et une réinsertion professionnelle. Il est attendu que leur situation soit progressivement améliorée par le développement de l'activité économique et humaine au niveau de la plateforme (réalisation d'infrastructures sociales). ***Toutefois, les chocs seront suffisamment forts donc difficilement surmontables par des populations très faibles.*** Il sera donc primordial de veiller à ce que toutes les mesures d'accompagnement idoines soient effectives et que le niveau d'indemnisation intègre à la fois le coût des pertes (ressources foncières) et de réparation du préjudice subi.

### **Les femmes et les jeunes**

Ils subiront de façon sensiblement égale les effets des réalisations de la plateforme. ***Sur le plan économique, ils profiteront des emplois informels, du petit commerce et même des emplois formels à court terme (ex : Jeunes dans l'HIMO) (Cf. analyse du circuit de transmission Emploi).*** La disponibilité des SSB améliorera l'accès et permettra aux femmes d'alléger leurs occupations domestiques pour s'adonner à différentes activités. Il s'y ajoute leur autoformation (formation sur le tas) qui pourrait être assortie d'une certification. Sur les plans politique, socioculturels et défense/sécurité, ces groupes risquent de subir de façon négative la transformation du milieu induit par un développement démographique très rapide, la bidonvilisation (travailleuses du sexe, MST). En outre, il convient de souligner la nécessité de veiller à la prise en charge de l'hétérogénéité des situations à l'intérieur de ces deux

groupes. En effet, plusieurs sous catégories déterminées ne profiteront pas ou ne subiront pas au même degré les effets de la plateforme.

Il faudra donc identifier les sous groupes les plus défavorisés et les accompagner de façon spécifique. De manière plus globale, il sera fortement bénéfique que le projet favorise à la fois le renforcement des capacités économiques, organisationnelles, humaines de ces couches. Ceci est d'autant plus important qu'à moyen et long terme du fait de la formalisation et de l'organisation au niveau de la Plateforme, plusieurs opportunités d'emploi (HIMO, informel) disparaîtront pour faire place à des emplois plus qualifiés et pas systématiquement accessibles à ce groupe. De même, des mesures d'atténuation des chocs culturels et sociaux toujours inhérents à la création de pôles économiques devront être envisagées.

## **ZONE 2**

### **Les entreprises à délocaliser**

A court terme, ces entreprises subiront un choc difficilement supportable par les plus faibles d'entre elles. *Le déplacement implique une perturbation de leur chaîne d'approvisionnement et de distribution, également, elles seront dans l'obligation de réinvestir pour à la fois se réinstaller et moderniser leurs unités de production.* L'ensemble de ces facteurs combinés entraînera des coûts très élevés non compensés par un revenu conséquent donc des manques à gagner suffisamment importants pour impacter négativement sur leurs capacités économiques, avec le risque d'entraîner la faillite des plus vulnérables d'entre elles. Cette situation des entreprises à délocaliser pourrait donc avoir des incidences négatives sur la réduction de la pauvreté à court terme, à moins que des mesures de soutien prévues (facilité de financements adaptés) soient vigoureusement mises en œuvre. Toutefois, à la suite de la délocalisation, les entreprises remises aux normes et bénéficiant d'un environnement très favorable accroîtront très rapidement leur capacités de tout point de vue, ce qui en même temps profitera à la pauvreté, car favorisant la création de nouveaux emplois, la requalification et le reclassement du personnel.

Cependant, il faut veiller à contenir cette montée en puissance des entreprises pour que leur influence sur les politiques de l'Etat ne soit pas défavorable aux populations et aux travailleurs (recul dans les droits des travailleurs, respect des normes environnementales, etc.).

### **Les entreprises à installer**

Elles bénéficieront d'opportunités d'investissement donc de réponse à des besoins déjà existants. Toutefois, les coûts d'investissement de départ et l'absence d'une production conséquente font que les revenus attendus ne peuvent pas être importants pour impacter suffisamment sur l'accroissement des capacités économiques. Dans le moyen et le long terme, ces entreprises connaîtront un développement économique évident, profitant d'un plateau de services de proximité. Elles créeront de l'emploi et contribueront à la réduction de la pauvreté.

*Le risque repose sur le renforcement de leurs capacités politiques, influençant les orientations de l'Etat en défaveur des travailleurs.* En outre, le développement d'organisations patronales et de lobbys peut amener les entreprises à ne pas respecter leurs

engagements, notamment sur la préservation de l'environnement, mais également et surtout sur le respect des droits des travailleurs et des consommateurs.

### **Les travailleurs des entreprises à délocaliser**

Ils seront particulièrement fragilisés dans un court terme, à travers le risque de perte d'emploi, l'éventualité d'une augmentation de leurs dépenses, induite par l'éloignement du lieu de travail, et sous tendant une utilisation de leur épargne pour faire face aux difficultés diverses. *Particulièrement quand on sait qu'une partie significative des ces travailleurs sont des femmes, il y a à redouter les effets les plus négatifs (faible mobilité des femmes mariées et/ou mères, contraintes du recyclage, etc.).*

Dans le moyen et long terme, les travailleur(se)s ayant eu la chance de rester dans l'entreprise bénéficieront des évolutions induites par la modernisation des conditions de travail. Ils pourront être requalifiés et reclassés et bénéficieront des services sociaux de proximité. Ils seront également à même de se renforcer du point de vue syndical et créeront des conditions d'épanouissement socioculturels. Dans le but de préserver les emplois, l'Etat doit s'assurer de garantie, à travers des conventions avec les employeurs, les engageant sur certaines mesures fortes.

### **Les OSC**

Elles seront particulièrement renforcées dans le court terme, notamment les syndicats et les ONG. Elles seront sollicités et se mobiliseront dans la défense des intérêts des populations et des travailleurs. Dans ce cadre, elles pourront bénéficier de ressources, leur permettant de mener des activités d'information et de sensibilisation des populations et des travailleurs et favoriser, de leur part, une appropriation du projet et une adhésion à sa réalisation. L'ensemble de ces facteurs offrira un pouvoir politique aux organisations de la société civile.

*Le risque repose sur la réduction progressive de l'influence de ces OSC au fur et à mesure que la plateforme se réalise.* Il sera indispensable d'intégrer de prime abord les mécanismes et instruments de pérennisation de leur rôle. Toutefois, les Organisations socioprofessionnelles (les organisations féminines, des jeunes, des aînés et les syndicats) seront particulièrement ciblées, car étant les plus concernées. En outre, il faudra veiller à ce que les ressources mobilisées soient utilisées dans le cadre strict des objectifs recherchés.

### **Les commerçants/producteurs**

Les commerçants et producteurs de la zone 2 tireront à la mesure de leurs organisations et esprit d'initiatives beaucoup de profit de Diamniadio. Les facilités d'écoulement, de stockage d'achats et de vente qui leurs seront feront procurées leur permettront de faire prospérer les affaires. Ils utiliseront aussi à moyen terme le plateau de SSB.

### **Les femmes et les jeunes**

*S'il ne s'agit pas de travailleurs qualifiés avec des taches particulières dans la mise en place de la Plateforme, ces femmes et jeunes seront dans un premier temps moins concernés par les emplois créés et avantages humains.* Cependant, avec la fonctionnalisation effective de la Plateforme et de l'ensemble des services sociaux, y compris l'habitat social, on pourrait s'attendre à des flux pèrains (travailleurs qualifiés dans la Plateforme) ou

circonstanciels (producteurs ou commerçants) convergeant autour des activités socioéconomiques à Diamniadio.

Cette migration des localités et régions immédiates sera plus attrayante pour les jeunes filles et les hommes de manière générale avec un certain niveau d'éducation et aura quand même un effet pro-prauvre très positif au regard des taux de dépendances connues au Sénégal (moyenne nationale de deux personnes dépendant d'un travailleur, créations d'emplois domestiques, etc.). Les mêmes mesures de maîtrise des chocs (difficultés d'adaptation professionnelles, socioculturelles, etc.) qui naîtront forcément du dynamisme de ce pôle économiques devront être envisagées.

## **ZONE 3**

### **AMPMD**

Cette structure chargée de superviser la mise en œuvre de la plateforme bénéficiera d'un renforcement considérable de ses capacités (économiques, humaines et politiques), sur le court et le moyen terme, du fait d'abord des fonds qui seront mis à sa disposition par le MCC, du renforcement de ses ressources humaines en quantité et en qualité et de l'aura politique dont elle jouira lors de ces phases de mise en œuvre.

***L'AMPMD devra faire preuve de vigilance, de professionnalisme, et s'assurer à tout moment de l'atteinte des objectifs visés pour éviter toute suspension des décaissements.***

La forte recommandation formulée à l'endroit de l'AMPMD serait d'œuvrer pour une bonne appropriation du projet par tous les acteurs, la société civile, les services techniques de l'administration, toutes les couches de la population.

### **APIX**

Dans le court terme, le rôle politique de l'APIX sera mitigé et même noyé par celui de l'AMPMD. Cependant, dans le moyen terme, elle aura à jouer pleinement son rôle, c'est-à-dire attirer de nouveaux investisseurs, et pour ce faire accroîtra son leadership dans la recherche, l'identification, l'accueil et l'accompagnement des investisseurs. D'où le renforcement de ses capacités humaines et politiques, dans le moyen terme.

***La principale menace à l'atteinte de ses objectifs politique, humain et économique dans le moyen terme, repose sur le manque de collaboration avec l'entité chargée de mettre en œuvre la plateforme.*** Ces deux entités devront s'assurer de la bonne compréhension de leurs mandats respectifs et éviter toute confusion de rôle.

### **Ministère de l'Economie et des Finances/Autres Ministères techniques**

Le Ministère de l'Economie et des Finances, dans le court terme, souffrira de sa contribution financière à la mise en œuvre de la plateforme (quote-part de l'Etat, non paiement d'impôts et de droits de douane sur les fonds du MCC) ce qui dans un premier temps représente un manque à gagner sur le plan économique. Mais étant fortement sollicitée avec tous ces services, au même titre que les autres ministères techniques, du fait que la plateforme est un projet d'intérêt national, ils verront s'accroître leurs capacités politiques et en même temps leur défense sécurité.

### **Promoteurs immobiliers**

Ils accuseront une charge négative du fait des investissements à consentir pour fournir des logements (habitat de standing et social). Toutefois, les profits économiques seront engrangés très vite en plus d'une certaine reconnaissance politique dont ils pourront faire l'objet. Sur les autres capacités, les effets sont plutôt neutres

### **Sociétés nationales/ONAS**

*Dans le court et moyen terme, ces structures tireront un grand profit de la mise en place de cette plateforme.* Elles verront leurs capacités économique, humaine et politique renforcées du fait qu'elles sont incontournables quant à la mise à disposition et la fourniture des services d'électricité, de téléphone et d'adduction d'eau.

Le seul risque serait que ces sociétés nationales du fait de la forte demande ne puissent satisfaire correctement les usagers (fourniture en électricité).

*La forte recommandation serait que ces structures profitent de la mise en œuvre de cette plateforme pour se moderniser, étendre leur réseau, pour pouvoir approvisionner et accompagner le développement de ce nouveau pôle économique.* Il est aussi indispensable que les services offerts par ces sociétés nationales soient immédiatement disponibles et fonctionnels dès l'installation de la plateforme.

### **MCC/Autres bailleurs**

Ces bailleurs devant accompagner la mise en œuvre de cette plateforme, du fait de la mise à disposition des fonds, verront leurs ressources financière diminuées dans le court terme. A contrario, leurs capacités humaines, et politiques se renforceront d'une manière considérable du fait des nouveaux emplois créés (dans la plateforme, au niveau de l'AMPMD, dans la zone de Diamniadio), et d'avoir contribué à la réduction de la pauvreté et favoriser la croissance économique.

Les bailleurs devront juste veiller à avoir des actions complémentaires, coordonnées et éviter ainsi une duplication de leurs œuvres dans le cadre de la plateforme.

## **3.3. Recommandations**

- Concernant l'utilisation de la matrice :  
Pour des analystes débutants nous suggérons une matrice intermédiaire jointe en annexe qui facilite la compréhension, la lisibilité et la systématisation de l'appréciation.

- Leçons apprises :

Dans l'analyse d'une partie prenante donnée, veillez à la cohérence intra matricielle (Le renforcement positif ou négatif d'une partie des capacités à souvent des incidences sur les autres)

- Recommandations principales du groupe.

Au delà des différentes recommandations par rapport aux parties prenantes (implication et appropriation par les élus locaux, les populations environnantes, études sur les effets de la délocalisation, indemnisation pour les populations, capacitation, bonne gouvernance, etc .), il faudra s'assurer d'une mise en place effective de l'ensemble des services sociaux programmés avant la fonctionnalisation de la Plateforme (principalement avant la délocalisation et l'installation des entreprises).